



**ASSOCIATION DES PIEGEURS
HAUTS-PYRENEENS**
Agrée « Défense de l'Environnement »

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01 / 07 / 2026 au 30 / 06 / 2027

Je soussigné (nom, prénom) LAPORTE Christian

Adresse : 10 Rte de la Fontaine

Code postal : 65500 Ville : NOUILHAN

☒ Titulaire du droit de destruction *

Qualité du titulaire du droit de destruction :

☒ propriétaire*

☐ possesseur*

☐ fermier*

☒ Piégeur*

Déclare : ☒ Piéger*

☐ Faire piéger*

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : NOUILHAN

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 921

Par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Piégeur agréé sous le n° d'agrément :

Et seront surveillés par M. (nom et prénom) LAPORTE Christian

Demeurant à NOUILHAN

Fait à NOUILHAN

le 01 07 2026

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :



(*)cochez la coche correspondante

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration
Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L.424-3 du code de l'environnement.